

ARRÊTÉ DU MAIRE
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Référence : 230811.1 POL-ODP

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de Brax ;

VU l'ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986 ;

VU le Code Pratique des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2213-2 ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 ;

VU la demande en date du 11 août 2023 émise par Monsieur Jean-Michel SOCKEEL, gérant de la SARL ESTELO – Bar-Brasserie Le Braxéen, sis 2 rue de l'Église, qui souhaite une extension temporaire de sa terrasse, à l'occasion du vide grenier, le 17 septembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

ARRÊTE

Article 1 : A titre exceptionnel, Monsieur Jean-Michel SOCKEEL est autorisé à occuper les 4 places de stationnement situées sur le domaine public communal, aux abords de sa terrasse couverte le 17 septembre 2023.

Article 3 : Monsieur Jean-Michel SOCKEEL devra installer les barrières qui lui seront fournies par les Services Techniques Municipaux afin de sécuriser la zone.

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LÉGUEVIN.

A Brax, le 11 août 2023

Le Maire,

Thierry ZANATTA